



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

PACTE MONDIAL

COP N° 2 - ACTIVITE 2012 / 2013

19/07/2013



NaudeT DB&a

Membre du réseau **VRS** adjusters



SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Déclaration du Directeur Général.....	5
3. Droits de l'homme.....	6
4. Droit du travail.....	7
5. Respect de l'environnement.....	11
6. Lutte contre la corruption.....	19
7. Actions prioritaires 2013/2014.....	20

1. Introduction

NAUDET DB&a est un cabinet d'expertise industrielle positionné transversalement sur le monde des Grandes Entreprises et de l'Industrie avec une présence équilibrée sur les marchés de la Responsabilité Civile, du Dommage, et des Bris de Machine et Tous Risques Chantier.

Notre adhésion en août 2011 a créé une dynamique de progrès visant à constamment améliorer nos bonnes pratiques sociales et environnementales autour de trois axes fondamentaux :

- **Le 1^{er} axe : L'humain :**

Notre capital humain est notre première richesse, aussi le recrutement et la formation forment deux composantes essentielles du développement de NAUDET-DB&a.

- **Le 2^e axe : l'internationalisation :**

Plus de la moitié des dossiers reçus par notre bureau Parisien concerne des dossiers survenus en dehors de France. Notre rapprochement depuis 2008 avec le réseau **vrs**, présent dans plus de 80 pays dans le monde, nous a permis de proposer un service de proximité sur tous les continents.

- **Le 3^e axe : la préservation de l'environnement**

La stratégie de Naudet DB&a s'inscrit dans une démarche de croissance durable et responsable qui s'associe naturellement avec la minimisation de son impact écologique tant au niveau de ses actions quotidiennes que dans ses décisions à plus longs termes.

Par ailleurs, Naudet DB&a a largement communiqué sur son engagement au Pacte Mondial (site internet, plaquettes, newsletter) et promu ses dix principes dans sa sphère d'influence.

Ce deuxième COP « Communication on Progress » est l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis deux ans et de qualifier nos premiers résultats quant aux actions mises en œuvre dans le cadre des dix principes du Pacte Mondial.



2. Déclaration du directeur général

NaudeT DB&a s'est engagé auprès des Nations Unies à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies en août 2011.

Après avoir établi une photographie du positionnement du cabinet vis-à-vis des 10 principes du Pacte Mondial, 2012 / 2013 a permis de mettre en place et de mesurer les premières actions concrètes. Parallèlement, une évaluation du bilan carbone annuel (phase 1 : hors déplacement) a été menée en interne dans le but de dégager les sources de progrès potentiels qui concentreront nos efforts pour 2013 / 2014.

Aussi, je suis de nouveau heureux de confirmer notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 19 juillet 2013

Dominique Brossais
Directeur Général



NaudeT DB&a

Membre du réseau **VRS** adjusters

3. Droits de l'homme

Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

Le préambule de la constitution française du 4 octobre 1958 renvoie à la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. En ce sens, il répond parfaitement aux deux premiers principes du Pacte Mondial.

NauDeT DB&a, société de droit français, respecte ces principes dans son fonctionnement et son organisation.

4. Droit du travail

Principes du Pacte Mondial

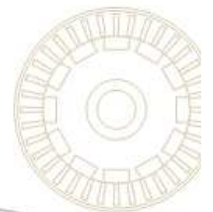
Les entreprises sont invitées :

- à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire
- à abolir le travail des enfants
- à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

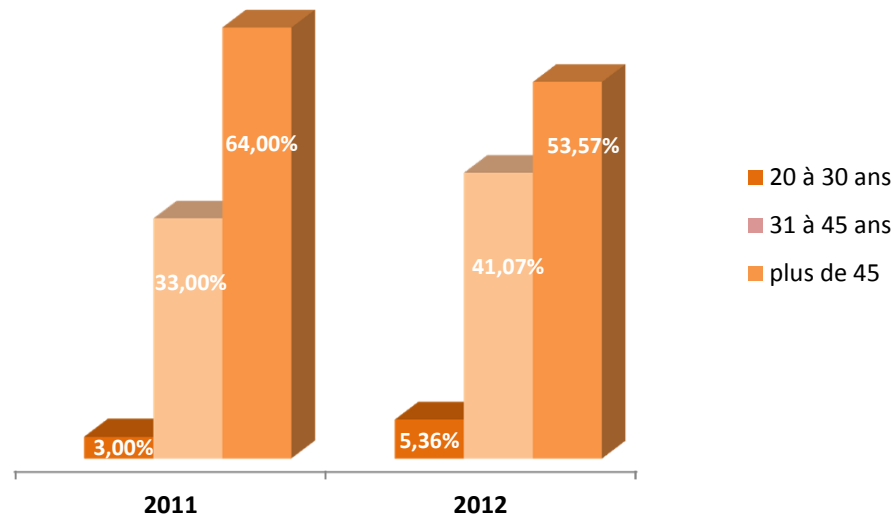
La législation française impose aux employeurs d'éliminer toutes sources de discrimination dans leurs décisions concernant l'embauche, la promotion, la mutation, le licenciement, la formation, ceux-ci devant être fondés sur des critères professionnels.

NaudeT DB&a respecte naturellement ces principes.



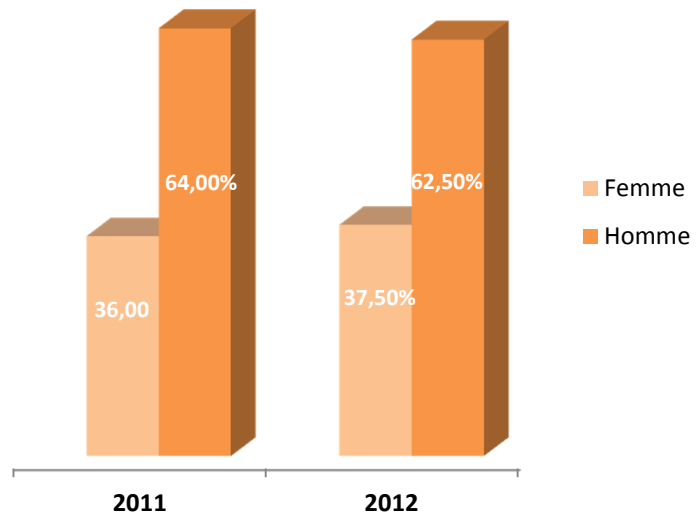
En parfaite cohérence avec ses valeurs et son modèle de développement fondé sur l'excellence de ses collaborateurs, Naudet DB&a cherche avant tout à s'enrichir de nouvelles compétences sans aucune discrimination de sexe et d'âge.

Pyramide des âges des salariés de Naudet DB&a 2011/2012



Les recrutements opérés en 2012 obéissent à cette volonté en renforçant ses équipes de plusieurs femmes.

Répartition homme/femme au sein de Naudet
DB&a 2011 et 2012



Développement des compétences

Trois parcours de formation des collaborateurs visant à développer leurs compétences et à leur assurer une progression professionnelle continue dans un environnement réglementaire et technique en perpétuelle évolution, ont été mis en place en 2012. Ils ont vocation à être pérennes et seront complétés si nécessaire par de nouveaux modules dès 2013.

Ceux-ci s'articulent de la manière suivante:

1. Experts débutants: 6 journées/an (techniques et droit de l'assurance)
2. Experts confirmés: 12 journées/an (préparations à la certification)
3. Administratifs: 1 journée/an (métiers et droit de l'assurance)

5. Respect de l'environnement

Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement
- à entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Evaluation et mise en œuvre d'actions concrètes

La réduction de notre empreinte écologique se fonde autour de trois axes principaux:

- La progression des comportements
- La mise en place d'actions simples et efficaces réduisant nos impacts environnementaux
- L'optimisation des dossiers internationaux par une mise en œuvre segmentée de leur traitement

S'appuyant sur :

- L'adhésion au programme Grand Voyageur de la SNCF pour les déplacements nationaux,
- La promotion des réunions à distance (outil WEBEX, tableaux numériques),
- La transmission de tous les documents techniques et commerciaux informatiquement, tant en interne qu'en externe,
- L'équipement de chaque bureau avec des corbeilles doubles bacs permettant le tri sélectif des déchets,
- La souscription à un programme de recyclage de papier usagé et confidentiel auprès d'une société spécialisée.

Programme de recyclage de papier usager et confidentiel auprès d'une société spécialisée:

Sur l'année 2012, nous avons contribué au programme de recyclage et ainsi valorisé 2,080 tonnes de papier, équivalant à 26 arbres.



CERTIFICAT DE
SAUVEGARDE
ENVIRONNEMENTAL



NaudeT DB&a

Membre du réseau **VRS** adjusters

Bilan carbone 2012

Engagement de progrès décidé pour la période 2012 / 2013, l'évaluation du bilan carbone annuel du cabinet (phase 1 : hors déplacements) a pour objectif de contribuer à structurer notre démarche RSE à court et moyen termes.

Pour déterminer notre bilan carbone 2012 et après analyse de nos activités, nous avons identifié 3 postes d'émission.

- L'énergie
- Les entrants
- Le fret

La présente étude a été réalisée par le Cabinet Naudet DB&a.

❖ L'ÉNERGIE

Ce poste est intimement lié aux consommations en électricité nécessaires pour le chauffage, l'éclairage et le fonctionnement quotidien du cabinet en lien avec nos activités (ordinateurs, imprimantes, etc...).

La consommation électrique liée au chauffage, reprenant la méthodologie proposée par climatmundi (www.climatmundi.fr), a été estimée à un équivalent de **10,30 t de CO2**, correspondant à 195,10 € TTC.

Concernant la consommation électrique des équipements du cabinet nous avons identifié 7 familles de matériel présentées synthétiquement dans le tableau ci-dessous:

Tableau de la quantité de carbone produite par l'électricité consommée

BUREAUTIQUE	Nombre	Consommation annuelle en kWh/an	Eq t. de CO2	€ TTC
Ordinateurs	56	15 568	1,46	27,66
Imprimantes multifonctions	2	68	0,01	0,12
Imprimantes	6	204	0,02	0,36
Lave-vaisselle	1	285	0,03	0,51
Réfrigérateur	1	250	0,02	0,44
Cafetière	2	198	0,02	0,35
Micro-ondes	1	70	0,01	0,12



❖ LES ENTRANTS

Les activités de NaudeT DB&a exigent de consommer plusieurs natures de matériaux, équipements et consommables: ramettes de papier, fournitures de bureau, toners d'imprimantes etc.. représentant un montant de 7529,13 €.

Fournitures de bureau et divers

Les achats de NaudeT DB&a se rapportant aux fournitures de bureau et petits équipements se sont élevés à 7290,97 €. L'estimation des facteurs d'émission correspondant à cette catégorie d'entrants est issue de la méthode bilan carbone de l'ADEME: 917 kg éq CO₂ / k €. Pour 2012, les achats associés aux fournitures de bureau et divers représentent donc une empreinte environnementale de 6,68 t de CO₂.

Ramettes de papier

Le nombre de ramettes de papier achetées est de 1016 RAM A 4 (2,5kg) et 9 RAM A 3 (5kg) pour un montant total de 238,16 €. Les facteurs d'émission du papier blanc issus de la base de données environnementales « Ecoinvent », donnent 1500 kg éq Co₂/tonne papier. Les achats de papier représentant 2585 kg, leur empreinte CO₂ peut donc être estimée à 3,87 t de CO₂.



❖ LE FRET

En lien avec notre activité d'expertise, le fret se concentre uniquement sur les envois postaux.

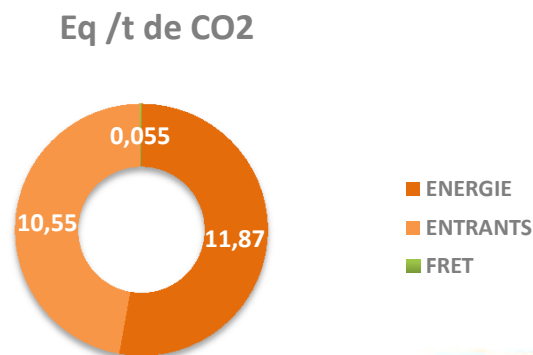
Le nombre de plis envoyés par La Poste en 2012 est de 3707 plis. Les facteurs d'émission des plis émis proviennent d'une analyse de La Poste: 15g éq CO₂ par pli représentant en conséquence, pour l'ensemble de l'année 2012 un total de 0,055 t de CO₂.

SYNTHESE GLOBALE

En 2012, l'activité de NaudeT DB&a (phase 1 hors déplacement) a généré l'émission de 22, 475 t de CO₂, soit 0,41 t de CO₂ /collaborateur. Ces émissions sont l'équivalent d'un parcours en voiture de 2,63 tours de la Terre. (en première approximation).

Graphe : anneau de synthèse

Le cœur de l'impact est équitablement réparti entre la consommation d'énergie et les entrants, l'effort de réduction des impacts devra en conséquence être porté prioritairement sur ces derniers.



19/07/2013

6. Lutte contre la corruption

Principe du Pacte Mondial

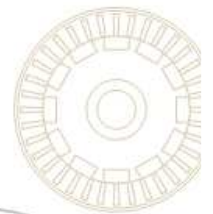
Les entreprises sont invitées:

- à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Evaluation et mise en œuvre d'actions concrètes

Les experts de NaudeT DB&a s'engagent dans l'accomplissement de leurs missions à établir une expertise fondée sur les faits avec objectivité, honnêteté, exactitude et précision.

Pour s'affranchir de tout conflit d'intérêt potentiel, ils doivent refuser toutes missions dans lesquels ils auraient un intérêt économique.



7. Actions prioritaires 2013-2014

La période 2012-2013 a permis de mesurer les premiers résultats obtenus suite aux actions de progrès mises en place dans le cadre du Pacte Mondial des Nation Unies (26 arbres sauvés).

Le bilan carbone annuel du cabinet, récemment établi, offre une première cartographie des émissions de gaz à effet de serre en présentant la part contributive de chacun des principaux postes d'émission.

Fort de ces constats, Naudet DB&a a identifié 3 engagements de progrès pouvant être progressivement mis en œuvre dès 2013-2014:

1. Développer des initiatives pour promouvoir en interne une plus grande responsabilité environnementale des collaborateurs, par exemple communication mensuelle concernant les résultats du programme de recyclage du papier.
2. Promouvoir l'emploi des femmes et des seniors dans le prolongement des actions déjà mises en place.
3. Identifier précisément les axes préférentiels de réduction d'émission de CO₂ et établir le plan d'action associé.